



中国文化中心 | 巴黎
CENTRE CULTUREL DE CHINE | PARIS

Bulletin d'information
HSK 2025 (Examen ÉCRIT)
Session de juin

Dimanche 22 juin 2025

Centre culturel de Chine à Paris

1, boulevard de la Tour-Maubourg

75007 Paris

✉ Adresse mail : formation@ccc-paris.org

☎ Téléphone : 01 53 59 59 20 (du lundi au vendredi, de 10h à 12h et de 14h30 à 17h30)

I. Inscription et paiement des frais d'examen

1. Consultation du site officiel

Accédez au site internet officiel de l'examen de chinois : www.chinesetest.cn.

2. Création d'un compte et enregistrement sur le site

- Inscrivez-vous sur le site en créant un compte avec votre adresse e-mail et un mot de passe.
- Renseignez vos informations personnelles : adresse e-mail, nationalité, langue maternelle et date de naissance.

3. Choix de l'examen

- Sélectionnez le niveau de l'examen ainsi que son type (examen sur papier ou sur ordinateur).
- Choisissez le lieu d'examen et la date souhaitée.
- Vérifiez au préalable que le centre d'examen sélectionné propose bien le type d'examen souhaité.

4. Saisie des informations personnelles

- Indiquez vos nom(s) et prénom(s) tels qu'ils figurent sur votre carte d'identité.
- Renseignez votre sexe, votre date de naissance, votre nationalité et les informations présentes sur votre carte d'identité.
- Assurez-vous que toutes les informations saisies sont exactes et complètes.
- Joignez une photo au format carte d'identité et confirmez vos coordonnées avant de finaliser l'inscription.

5. Transmission de la photo

- Téléchargez une photo standard de 2 pouces (soit environ 1/30 mètre) au format JPG et d'une taille inférieure à 100 kb.
- La transmission de la photo est obligatoire.

- Si la photo ne répond pas aux critères exigés, le candidat ne pourra pas accéder à la salle d'examen.

6. Confirmation des informations

- Vérifiez attentivement l'exactitude des informations renseignées.
- Cliquez sur « **Confirmer et valider** » pour finaliser l'inscription.

7. Paiement des frais d'inscription

- Les frais d'inscription doivent être réglés avant la date limite fixée.
- En l'absence de paiement, l'inscription ne sera pas validée.
- Une fois le paiement effectué, l'examen ne pourra plus être annulé.
- Pour les centres qui le permettent, le règlement peut être effectué directement en ligne.

🌟 Remarque :

À ce stade, le paiement en ligne directement sur le site www.chinesetest.cn n'est pas possible, car les transactions internationales sont complexes et peuvent entraîner divers problèmes.

Par conséquent, le paiement doit être effectué directement auprès du centre d'examen sélectionné, c'est-à-dire dans notre cas, auprès du Centre culturel de Chine à Paris. Nous acceptons deux modes de paiement sauf cas d'exception : **virement bancaire** et **carte bancaire sur place**.

Nous recommandons de privilégier **le paiement par carte bancaire sur place**, car le virement bancaire peut entraîner des délais de traitement et des incertitudes. En effet, nous devons vérifier et rapprocher les paiements, ce qui peut prendre du temps. De plus, en cas d'erreur dans le numéro de compte destinataire, cela pourrait entraîner des complications. Si le virement est reçu après la date limite, l'inscription sera considérée comme invalide.

8. Confirmation de l'inscription

- Une confirmation d'inscription sera envoyée à l'adresse e-mail fournie, au plus tard **10 jours avant l'examen**.
- En cas de problème, il est nécessaire de contacter directement le centre d'examen concerné.

9. Impression et retrait de la convocation

- Le candidat pourra imprimer sa convocation en se connectant à son compte sur le site.
- Il est également possible de retirer la convocation directement au centre d'examen.
- **Le jour de l'examen, la convocation imprimée devra être présentée avec une pièce d'identité originale.**

✨ **Remarque** : Si le centre d'examen sélectionné ne permet pas l'inscription en ligne, le candidat devra s'inscrire et régler les frais directement auprès de ce centre.

II. Remarques importantes pour la photo du candidat

Cette photo est requise pour les examens HSK (niveaux 3 à 6), HSKK, BCT et YCT. Pour les autres examens, la photo n'est pas imprimée sur le relevé des résultats.

Critères à respecter pour la photo :

- La photo doit être une **photo d'identité standard récente** (format 2 pouces). Les photos de paysage ou de la vie quotidienne ne sont pas acceptées.
- **Accessoires interdits** : les chapeaux, foulards, nœuds de cheveux et lunettes de soleil ne sont pas autorisés, sauf en cas de nécessité religieuse.
- La photo peut être **en couleur ou en noir et blanc**, avec une préférence pour un **fond blanc**.

Le candidat peut transmettre sa photo en ligne via le site officiel d'inscription, en veillant à respecter les critères demandés. Alternativement, il peut fournir une version numérique de sa photo directement au responsable du centre d'examen, qui se chargera de la téléverser sur la plateforme.

III. Convocation à l'examen

La convocation à l'examen doit obligatoirement contenir les informations suivantes :

- **Identité du candidat** : nom et prénom, nationalité, sexe
- **Informations officielles** : type et numéro de la pièce d'identité
- **Détails de l'examen** : matière concernée, date de l'examen
- **Informations du centre d'examen** : nom et adresse du lieu d'examen
- **Règlement de la salle d'examen**

Après réception de la convocation, le candidat doit vérifier que toutes les informations sont exactes. Son **nom et prénom, sexe, date de naissance et numéro de pièce d'identité doivent correspondre exactement aux informations figurant sur son document officiel**. Toute divergence entraînera l'interdiction de passer l'examen.

En cas d'erreur dans les informations mentionnées sur la convocation, le candidat doit immédiatement contacter le centre d'examen afin de faire rectifier les données. Toute omission de cette démarche pourra invalider l'inscription.

La convocation constitue **l'unique preuve d'inscription** à l'examen. Sans ce document, le candidat **ne sera pas autorisé à entrer dans la salle d'examen** ni à y participer.

Après l'examen, la convocation doit être conservée avec soin. Elle sera exigée pour :

- Le retrait du **rapport de résultats**
- La **consultation des résultats en ligne**
- Toute **demande de rapport de résultats supplémentaire**

IV. Modification de la date d'examen

Une fois l'inscription validée et les frais d'examen réglés, le candidat peut demander une modification de la date d'examen dans un délai déterminé. **L'inscription ne peut en aucun cas être annulée**, et ni le **lieu d'examen** ni le **niveau d'examen** ne peuvent être modifiés.

1. Procédure de modification de la date d'examen

Le candidat doit se connecter sur le site officiel : www.chinesetest.cn et accéder à la rubrique « **Centre individuel** » pour effectuer la modification.

Seuls les examens de **même niveau** organisés dans le **même centre d'examen au cours de la même année** peuvent être sélectionnés lors du changement de date.

2. Délais et frais de modification de la date d'examen

- **Avant la date limite d'inscription** (dernier jour inclus) : la modification de la date est **gratuite**.
- **Entre la fin de l'inscription et jusqu'à 10 jours avant l'examen** (10^e jour inclus) : une modification est possible sous réserve du **paiement anticipé d'un supplément de 30 % des frais d'examen**.
- **Moins de 10 jours avant l'examen** (10^e jour non compris) : aucune modification n'est acceptée.

Pour les candidats inscrits à l'examen de chinois **en ligne (Internet)**, la modification de la date est possible jusqu'à **27 jours avant l'examen**. En dehors de cette exception, toutes les autres règles sont identiques à celles de l'examen en version papier.

V. Règles de l'examen

1. Articles nécessaires pour l'examen

Le jour de l'examen, le candidat doit obligatoirement apporter les éléments suivants :

- **Convocation à l'examen**
- **Pièce d'identité originale** (celle utilisée lors de l'inscription, avec photo et en cours de validité – une copie n'est pas acceptée)
- **Matériel requis pour un examen papier** : crayon type 2B et gomme

Tous les autres objets personnels doivent être déposés dans un espace dédié, conformément aux consignes du surveillant d'examen. Il est recommandé de ne pas apporter d'objets de valeur au centre d'examen, car l'organisateur décline toute responsabilité en cas de perte.

Remarque : Si le candidat ne présente pas sa pièce d'identité et sa convocation à l'examen à l'entrée de la salle, il ne pourra pas passer l'examen et aucun remboursement ne sera accordé.

2. Heure d'entrée en salle d'examen

Le candidat doit arriver **30 minutes avant** le début de l'épreuve afin d'éviter tout retard. Une fois l'examen commencé, il ne pourra quitter la salle qu'à la fin de l'épreuve.

- **Examen papier** :
 - Tout candidat **en retard** ne sera pas autorisé à entrer.
 - Si l'épreuve d'écoute a déjà commencé, le candidat devra attendre la fin de cette partie avant de pouvoir accéder à la salle pour l'examen de lecture. Le temps perdu ne sera pas rattrapé.
 - Une fois l'épreuve de lecture commencée, aucun retardataire ne pourra être admis.
- **Examen oral** :
 - Avant le début de l'enregistrement, un candidat en retard pourra entrer, mais le temps perdu ne pourra être récupéré.
 - Après le début de l'enregistrement, **aucun retardataire ne sera admis.**

3. Déroulement de l'examen

- Le candidat doit **suivre les instructions du surveillant** tout au long de l'épreuve.
- **Examen papier** : les réponses doivent être inscrites sur la feuille d'examen en **crayon 2B**.
- **Examen oral** : les réponses doivent être enregistrées sur place à l'aide du matériel fourni. Le candidat doit respecter les consignes et utiliser son propre enregistreur, si demandé.
- **Examen en ligne** : le test est entièrement numérique et se réalise à l'aide d'une souris et d'un clavier. La durée de l'épreuve est programmée automatiquement.

4. Recommandations pendant l'examen

- Chaque candidat doit occuper la place qui lui est assignée.
- Les consignes du surveillant doivent être strictement respectées. L'examen doit être passé **individuellement**.
- Aucune **pause** n'est autorisée pendant l'examen. En cas de besoin exceptionnel, une sortie temporaire peut être autorisée par le surveillant. Dans ce cas, le candidat doit remettre **sa pièce d'identité et sa convocation** au surveillant avant de quitter la salle. Il pourra les récupérer à son retour.
- **Examen oral** : toute sortie de la salle sera considérée comme un abandon de l'épreuve.

5. Gestion des situations exceptionnelles

- **Dysfonctionnement durant l'examen** (temps insuffisant, matériel défectueux, copie endommagée) :
 - L'organisateur s'engage à **reprogrammer un nouvel examen gratuit** pour le candidat dans les meilleurs délais.
 - Aucun remboursement ou compensation pour les désagréments indirects ne sera accordé.
 - Le centre d'examen ne pourra être modifié.
- **Cas de force majeure** (catastrophe naturelle, accident) :
 - L'examen pourra être **reporté ou remboursé**, selon la décision de l'organisateur.

6. Absence à l'examen

Si le candidat ne se présente pas à l'examen pour des raisons indépendantes de l'organisateur, **aucun remboursement ne sera accordé.**

7. Infractions aux règles et sanctions

Tout candidat est tenu de respecter strictement les règles d'examen. Il est **interdit** de :

- Ouvrir l'épreuve avant le signal du surveillant
- Répondre aux questions en dehors des sections désignées
- Déchirer, modifier ou échanger sa copie d'examen
- Copier ou emporter les sujets et les réponses en dehors de la salle
- Tricher, se faire remplacer par une autre personne, utiliser des moyens frauduleux

🌟 **Remarque : En cas de fraude ou de non-respect des consignes, l'examen sera annulé et aucun résultat ne sera délivré.**

VI. Résultats de l'examen

1. Consultation des résultats

- **Un mois après l'examen**, le candidat peut consulter ses résultats en ligne.
- Pour cela, il doit se rendre sur le site officiel : www.chinesetest.cn et saisir :
 - Son numéro de convocation
 - Son nom et son prénom

2. Obtention du rapport de résultats

- Le **rapport des résultats** sera envoyé au centre d'examen du candidat **dans un délai d'un à deux mois après l'examen**.
- Pour le retirer, le candidat devra présenter **sa convocation à l'examen**.
- Si le candidat ne récupère pas son relevé de résultats HSK **dans un délai de deux ans**, le centre se réserve le droit **de le détruire**.

3. Validité des résultats

- Les résultats sont valides pour une durée illimitée, sauf pour les étudiants étrangers souhaitant poursuivre des études universitaires en Chine, où la validité est de ****deux ans****.

VII. Services supplémentaires après l'examen

1. Demande d'un rapport de résultats supplémentaire

- Les candidats souhaitant utiliser leur **résultat d'examen** pour une **candidature universitaire, une recherche d'emploi ou une certification professionnelle** peuvent demander un **rapport de résultats supplémentaire**.
- Cette demande peut être effectuée directement sur le site officiel : www.chinesetest.cn.
- Les **modalités et les frais éventuels** sont consultables sur ce site.

2. Demande de modification du rapport de résultats

Le **rapport de résultats de l'examen de chinois** atteste des compétences linguistiques du candidat.

Si des **erreurs dans les informations personnelles** sont constatées en raison d'une vérification insuffisante lors de l'inscription (sur Internet ou au centre d'examen), de la confirmation d'inscription ou de la convocation à l'examen, une demande de modification peut être effectuée.

Conditions pour demander une modification :

- **Seules les erreurs suivantes peuvent être corrigées :**
 - **Erreur d'orthographe** dans le nom ou le prénom
 - **Erreur de nationalité**
 - **Erreur de sexe**
- **Le candidat doit fournir des documents justificatifs** (ex. : passeport, carte d'identité).
- **Délai pour effectuer la demande :**
 - La modification du rapport de résultats est possible uniquement **pendant la période de validité du rapport**, soit **deux ans après la date de l'examen**.

La demande de modification doit être réalisée via le site officiel : www.chinesetest.cn.